

Assemblée générale ordinaire 2021
- par correspondance électronique -

Procès-verbal

En date du 26 avril 2021, un e-mail a été adressé aux membres de physiovalais-wallis pour les informer que l'Assemblée générale 2021 se déroulerait par correspondance électronique, suite aux mesures en vigueur liées à la situation sanitaire. Les membres sont invités à se prononcer sur 7 objets dont la compétence revient à l'Assemblée générale annuelle. Tous les documents nécessaires pour se positionner sur ces objets étaient joints à l'e-mail. Le délai de réponse a été fixé au 9 mai 2021 à minuit.

Une rubrique « Question divers AG » était également à leur disposition.

31 membres ont répondu à ces questions.

Questions posées

1. Acceptez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 février 2020 ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

2. Acceptez-vous le rapport annuel 2020 de physiovalais-wallis ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

3. Acceptez-vous l'adhésion des 34 nouveaux membres cités au sein de physiovalais-wallis ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

4. Acceptez-vous les comptes 2020 de physiovalais-wallis, révisés préalablement par les 2 réviseurs nommés ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

5. Donnez-vous décharge des comptes 2020 de physiovalais-wallis à l'organe responsable ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

6. Acceptez-vous le budget 2021 de physiovalais-wallis proposé par le comité ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

7. Acceptez-vous la nomination de Marie Curdy, étudiante, comme déléguée de physiovalais-wallis auprès de physioswiss ?

Réponses	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0

La secrétaire au procès-verbal



Romy Hintz

Sion, le 22 mars 2022/rh